

2014/6287 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 2 400 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LA BARMONDIERE-LONGCHAMP" POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE SAINT-MARC - OPERATION 05SEBARM, AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2009-1 "AMENAGEMENTS EQUIPEMENTS SPORTIFS", PROGRAMME 00004 SPORT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CETTE ASSOCIATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé la révision des autorisations de programmes dont l'AP 2009-1 « Aménagements équipements sportifs » programme 00004 Sport.

L'Association « La Barmondière-Longchamp » est propriétaire du stade Saint-Marc, situé 59 rue Docteur Edmond Locard à Lyon 5^e.

Le stade Saint-Marc est composé :

- d'un petit terrain de football d'entraînement éclairé en ghorre ;
- d'un terrain de football en herbe de dimensions 95x55 mètres de qualité insuffisante pour son classement ;
- d'un terrain mixte, basket-ball et handball, avec pistes circulaire et droite, en enrobé ;
- des aires pour le saut en longueur et en hauteur, des aires de lancers ;
- d'un bâtiment à usage de préau et de local de stockage ;
- des espaces verts et zone boisée.

Aux termes d'une convention conclue le 2 juin 1987, modifiée par avenant du 1^{er} octobre 1989, l'Association « La Barmondière-Longchamp » a mis à disposition ce tènement à la Ville de Lyon.

Cette mise à disposition a été conclue aux conditions suivantes :

- occupation à titre gratuit pour une utilisation par les associations sportives dont le « F.C. du Point du Jour » ;
- en dehors des heures scolaires qui sont réservées au Centre Scolaire Saint-Marc.

Le Centre Scolaire Saint-Marc, regroupant six établissements scolaires privés sous contrat, utilise effectivement ce stade dans les plages horaires scolaires pour les besoins de ses cours d'éducation physique.

Le stade Saint-Marc présente aujourd'hui des inconvénients majeurs :

- le terrain de football dont le revêtement en ghorre n'est plus adapté à la pratique du football ;
- les installations devenues vétustes et sous-dimensionnées, notamment par rapport aux besoins du club utilisateur, l'association « F.C. du Point du Jour ».

Une opération de rénovation portant aussi bien sur les surfaces de jeux que les infrastructures sera réalisée, en particulier :

- l'agrandissement du terrain de football avec l'installation d'une pelouse synthétique et la mise en place d'un éclairage adapté ;
- la réalisation d'un plateau EPS, entouré d'une piste d'athlétisme permettant la pratique du handball, du volley-ball et du basket-ball ;
- la réalisation d'une piste d'endurance autour du stade de football, de pistes droites et d'aires de saut et de lancer ;
- la rénovation du bâtiment comprenant, à la fois une buvette pour le club, des vestiaires homologables et des locaux techniques pour le stockage des matériels et des équipements.

Afin de permettre ces travaux d'investissement, une subvention d'équipement sera versée par la Ville de Lyon à l'Association « La Barmondière-Longchamp » qui réalisera ainsi les travaux.

De ce fait, la convention actuellement en vigueur est résiliée et remplacée par une nouvelle convention de mise à disposition du site qui vous est soumise par ailleurs.

Le coût total de l'opération est évalué à 2 400 000 € et sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2009-1 « Aménagements équipements sportifs », programme 00004 Sport.

Je vous propose de soutenir ce projet à hauteur de 2 400 000 €.

La convention jointe au rapport, portant financement de la rénovation du stade Saint-Marc, permettra de fixer les modalités de versement de cette somme en fonction de l'avancement des travaux. »

Vu la délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse, Sports et Vie associative ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'équipement de 2 400 000 € est allouée à l'Association « La Barmondière-Longchamp » et sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2009-1 « Aménagements équipements sportifs », programme 00004 Sport.

2 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « La Barmondière-Longchamp », portant financement de la rénovation du stade Saint-Marc, est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon : opération 05SEBARM, programme n° 00004, AP n° 2009-1, article spécialisé 20422, fonction 412, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, comte-tenu des aléas pouvant survenir :

2014 : 2 400 000 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD